



Dossier n° PA 57 602 21N0002 M01

Date de dépôt : 9 décembre 2024,
complété le : 13 janvier 2025

Demandeur : TERRALIA AMENAGEMENT R
représenté par MARTZEL Olivier

Pour : modifier un macro-lot en parcelles individuelles et
modifier l'emplacement de servitudes de drainage.

Adresse du terrain : Route de Metzeresche
57310 RURANGE LES THIONVILLE

Le Maire

à

TERRALIA AMENAGEMENT

21 rue de Sarre

57070 METZ

Le maire de la commune de Rurange Lès Thionville certifie que TERRALIA AMENAGEMENT représenté par MARTZEL Olivier est titulaire d'un accord tacite depuis le 14 avril 2025 pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait le 3 juin 2025

Le Maire
Pierre ROSAIRE



Date de transmission au Préfet : le 3 juin 2025

L'avis de dépôt de la présente déclaration préalable a été affiché en mairie le : 03 juin 2025.

Délais et voies de recours contre la présente lettre :

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

A cet effet il peut saisir* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

**(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)*